

réponse précise dans la mesure législative et je crois qu'elles doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Certains articles du bill confèrent de vastes pouvoirs au ministre. Qu'il s'en prévale pour réclamer une étude trimestrielle de tous les projets nationaux de recherche afin de s'assurer que nous n'entreprenons pas au Canada des travaux scientifiques déjà conçus et perfectionnés dans d'autres pays. Aujourd'hui, les progrès sont si rapides qu'il est possible de dépenser de l'argent pour des recherches sur des projets déjà dépassés par suite de progrès techniques dans d'autres domaines. C'est ce qui semble s'être produit à l'égard de notre navire de guerre, l'hydrofoil *Bras d'Or*, nommé d'après la région où son principe avait été mis au point il y a plus de 60 ans sur les lacs Bras d'Or.

Le *Bras d'Or*, a 100 pieds de long et un déplacement de 200 tonnes. Mais les Américains ont déjà en service des hydrofoils de tonnages et de dimensions bien supérieurs, tel le *Plainview*, qui a 212 pieds de long et un déplacement de 300 tonnes. A mon avis, le conseil consultatif, que le ministre a l'intention d'instituer comme un des rouages du nouveau ministère devrait étudier les projets nationaux de recherches. Ainsi, on pourrait exercer un meilleur contrôle sur les futurs projets de ce genre, et tout aussi important, sur le coût de leur mise en œuvre.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, j'ai écouté tantôt avec beaucoup d'attention les remarques du député de Lotbinière (M. Fortin) sur le bill actuellement à l'étude. J'admire le talent de prestidigitateur qui lui a permis de relier ses remarques au bill sans se faire rappeler à l'ordre par le président. J'espère que, pendant quelques minutes, le président usera de la même indulgence à mon endroit.

A l'instar du député de Lotbinière, je suis parfaitement d'accord pour dire que nous, les Canadiens français, ne sommes pas convenablement représentés au sein des ministères. Cependant, je ne suis pas d'accord avec les conclusions que tire le député de Lotbinière et qui, à mon sens, affaiblissent sa thèse. Si l'on suit son raisonnement à l'effet que les Canadiens français, représentant à peu près 30 p. 100 de la population canadienne, devraient avoir 30 p. 100 des emplois bien rémunérés dans la Fonction publique, il ne faudrait quand même pas que le député de Lotbinière crie trop souvent et trop fort à la discrimination, parce que je ne crois pas qu'il s'agisse surtout de discrimination dans les circonstances actuelles.

Je voudrais très brièvement, et le plus amicalement possible, dire au député de Lotbinière car, je sais qu'il cherche comme nous à atteindre des résultats, et qu'il n'en serait pas satisfait dans son for intérieur, qu'il ne faudrait tout de même pas faire du bilinguisme un épouvantail politique partisan, ce qui fausserait évidemment le mérite de son raisonnement.

Je reconnais que les statistiques sont quelquefois étonnantes dans certains secteurs de la Fonction publique. Cela est certain. Il faudra tout de même que le député de Lotbinière dise toute la vérité et reconnaisse que si cela a été vrai il y a 100 ans, 50 ans, 25 ans et même 15 ans, ce ne l'est plus aujourd'hui. Reconnaissons au moins que le gouvernement a pris des dispositions pour remédier à cet état de choses, et je ferai remarquer au député de Lotbinière que l'on ne peut certainement pas s'attendre raisonnablement à ce qu'une situation, qui a été lamentable pendant un siècle, disparaisse d'ici un, deux, trois, ou même cinq ans.

C'est l'œuvre de toute une génération et, si je voulais être très méchant, je dirais au député de Lotbinière: «Médecin, guéris-toi toi-même», parce que parmi les députés du Ralliement créditiste qui réclament du bilinguisme à grands cris, à ma connaissance, il y en a au moins une dizaine qui ne sont pas bilingues. Ils sont tout de même des députés...

M. Fortin: J'invoque le Règlement, monsieur le président...

M. Mongrain: ...qui devraient accorder aux autres ce qu'ils réclament eux-mêmes.

[Traduction]

M. le président: A l'ordre. Le député de Lotbinière a la parole, au sujet d'un rappel au Règlement.

• (4.40 p.m.)

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, je suis très heureux de constater que mes remarques ont intéressé à ce point le député de Trois-Rivières. Je suis aussi très heureux d'entendre ses obligeantes remarques et je voudrais bien que l'on me croie quand je dis que mes remarques ne visent aucunement à porter préjudice à qui que ce soit.

Cependant, je n'accepte pas, monsieur le président—et j'invoque le Règlement à ce sujet—que le député de Trois-Rivières dise que je ne vis pas ce que je prêche en ce sens qu'au moins dix députés du Ralliement créditiste ne sont pas bilingues. Si l'on faisait le tour de son propre parti, on constaterait que la proportion d'unilingues est peut-être plus